

**PROMULGATION**

**RÈGLEMENT RCA16 09011**

**AVIS** est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 12 décembre 2016, le règlement suivant :

**RCA16 09011** RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 100 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE MOBILIER URBAIN (DOSSIER 1161082009);

Ce règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter lors du registre tenu du 23 au 26 janvier 2017 et a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 14 mars 2017.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse <http://ville.montreal.qc.ca/reglements>.

DONNÉ à Montréal, ce vingt-deuxième jour de mars deux mille dix-sept.

Chantal Châteauvert  
Secrétaire d'arrondissement